



## **COMPLÉMENT POSTE DES SALARIÉS**

# **FO défend tous les salariés en obligeant La Poste à saisir la Cour de Cassation !**

## **Nous l'avons dit ! Nous l'avons fait ! Nous avons gagné !**

En saisissant dès 2009 le conseil de Prud'hommes de Paris, et en obtenant des jugements en dernier ressort, seule FO COM contraint La Poste soit :

- à accepter le jugement des Prud'hommes de Paris qui la condamne à payer un Complément Poste identique entre salariés et fonctionnaires.
- à contester le jugement et à retourner devant la Cour de Cassation qui l'a déjà condamnée une première fois et qui peut seule régler définitivement le litige (*Ceux qui polémiquent sur la voie juridique à suivre ont tort. Pour FO, une procédure au TGI serait plus risquée*). Des dossiers ont déjà été gagnés par FO : La Poste doit payer plus de 150 000 €

### **Les juges l'ont dit : à travail égal, complément Poste égal !**

Près de 1 000 dossiers sont en instance de jugement. La fédération FO COM rappelle que la défense devant le conseil de prud'hommes est totalement gratuite\*. Comme pour les requalifications des CDD en CDI, comme pour l'ICP (*Indemnité de congés payés*), avec votre dossier aux Prud'hommes, contrainsons La Poste à ouvrir des négociations afin de régler définitivement cette affaire.

Pour FO, tous ses dossiers individuels doivent conduire La Poste au règlement collectif du litige pour les salariés.

## **FO COM, le syndicat qui concrétise !**

**Plus que jamais, avec FO COM, revendiquons :**

*Pour les salaires, l'emploi, le respect.*

**LE 18 OCTOBRE 2011,**

**VOTEZ FORCE OUVRIÈRE**